

## Autorité de chose jugée

Par **Laura1998**, le **11/11/2021 à 15:45**

Bonjour à tous,

J'ai une petite question par rapport à l'autorité de chose jugée:

Par exemple j'ai un appareil ménager qui est défectueux, je saisiss le tribunal d'une action rédhibitoire sur la base d'un vice caché mais que je suis débouté de ma demande. Alors puis-je ressaïsir un tribunal de 1ère instance d'une demande d'annulation du contrat de mon appareil pour DOL ?

Je serais très reconnaissante sgi quelqu'un pourrait m'orienter sur la réponse! Merci